

Séance du 07 Octobre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** – Convention de mise à disposition de bâtiments modulaires au profit de l'association Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre Ville.

Par convention de mise à disposition en date du 9 avril 2001, la Maison de la Vie Citoyenne (MVC) Bayonne Centre Ville a été autorisée par la commune à occuper l'ensemble des locaux sis rue Georges Bergès en vue de lui permettre de remplir les missions socioculturelles et de loisirs du quartier qui lui ont été confiées.

Les locaux concernés vont faire l'objet d'importants travaux de restructuration.

C'est la raison pour laquelle les activités de la MVC Bayonne Centre Ville seront relocalisées pendant la durée des travaux (évaluée à 14 mois) dans des bâtiments modulaires d'une superficie d'environ 211 m<sup>2</sup>, installés par la Ville sur le boulo-drome (à proximité immédiate des bâtiments existants).

Il n'y aura pas de perception de loyer, étant précisé que le bénéficiaire participera à hauteur de 30 000 € aux frais de location des structures concernées.

Je vous demande donc d'autoriser la signature d'une convention mettant à disposition ces bâtiments modulaires au profit de la MVC Bayonne Centre Ville dans les conditions prévues dans le projet ci-annexé.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.